

Solidaires en action N° 78

Le 28 mai 2012

Pour les retraites, le changement c'est maintenant ?

La politique réactionnaire des 5 dernières années à base de contre-réformes réduisant les acquis sociaux et de refus de la négociation s'accompagnant de répression du mouvement social va-t-elle cesser ? La question de la retraite sera un test.

Dès 2007, le gouvernement Sarkozy s'était attaqué aux « régimes spéciaux », poursuivant les reculs sociaux de 2003 pour la Fonction publique, de 1993 pour le régime général. La contre-réforme illégitime de 2010 a repoussé l'âge de départ de 2 ans, a programmé l'augmentation à 41, puis 41 ans et demi, du nombre d'années de cotisations nécessaire pour toucher une pension pleine. Ces décisions ont diminué le montant des pensions (travailler plus pour gagner moins), pénalisé les plus précaires, notamment les femmes. En effet, les statistiques et prévisions du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) indiquent que la durée réelle moyenne de cotisation de 37,5 ans aujourd'hui, augmentera à 38,75 ans en 2020, puis baissera progressivement à 37 ans en 2035 et au-delà : **il faut revenir sur toutes les lois qui ont augmenté la durée de cotisation !**

L'Union syndicale Solidaires souhaite des décisions immédiates montrant une volonté de transformer en réalité le slogan « *le changement, c'est maintenant !* » En ce sens, la première mesure annoncée par le gouvernement pour ramener, par décret, à 60 ans l'âge de départ en retraite des personnes ayant le nombre d'annuités requises ne peut exclure les périodes de chômage, de maternité... Ce serait un très mauvais signe pour la suite ! Au-delà, l'Union syndicale Solidaires réaffirme que l'indispensable changement en ce domaine passe par une loi qui permette à toutes et tous de profiter pleinement de leur retraite solidaire.



Dès maintenant, nous demandons la suppression de la décote, cette double peine qui pénalise encore plus les personnes subissant déjà une baisse de pension en proportion du nombre d'années de cotisation non validées.

Le gouvernement doit prendre l'engagement, pour sauvegarder la logique de répartition, de négocier l'ensemble du dossier retraite (y compris la part complémentaire représentant 31% de la pension) avec toutes les organisations syndicales, en conformité avec les propos du premier ministre de rompre avec le passé « *nous ne méprisons aucun des acteurs potentiels du changement* ». En matière de retraite, et plus globalement de protection sociale, l'Union syndicale Solidaires a des propositions, des revendications, largement finançables, car les richesses que nous produisons ne cessent d'augmenter ; il faut en imposer une autre répartition, afin, de répondre aux besoins de tous !

Du matériel pour informer et débattre avec les salarié·es

The logo for Solidaires Union syndicale. It features the word "Solidaires" in a large, bold, red sans-serif font at the top left. To its right, the words "Union syndicale" are written in a smaller, black, italicized serif font. Below this, there's a blue banner with white text containing the acronym "UNSA". At the very bottom, there's a thin horizontal line with some small, illegible text.

Les Solidaires locaux reçoivent cette semaine le tract, validé par le Bureau national de mai. Il s'agit de mener une campagne nationale, en mettant en avant notre exigence de **décisions rapides sur des sujets essentiels : emploi, salaires, fiscalité, services publics, Europe, retraite, santé, droits syndicaux**. C'est aussi un outil pour le développement de nos syndicats

se développent de nos Solidaires, élément déterminant pour construire le mouvement national interprofessionnel indispensable à un véritable changement. Plusieurs organisations publient des tracts complémentaires ciblant les dossiers professionnels. L'ensemble

permet de mener une action interprofessionnelle (car les enjeux sont à ce niveau), ancrée sur les réalités du terrain.

St Nazaire : manifestation pour l'emploi au chantier naval

L'annulation, le 5 avril, de la commande des deux paquebots pour Viking River Cruises, plonge le chantier naval de St Nazaire dans une situation gravissime, menaçant dangereusement l'emploi des salarié-es de STX France (2 100 sur le chantier naval), ses filiales, et de la sous-traitance (3 000 salarié-es pour 560 entreprises !) et, au-delà, toute l'économie locale. Désormais, le carnet de commandes des chantiers est désespérément vide, l'Etat (actionnaire à 33,33%) n'a pas pris ses responsabilités pour que le montage financier aboutisse. Deux semaines plus tard, les chantiers navals italiens Fincantieri, dont l'Etat italien est propriétaire à 100%, ont annoncé avoir obtenu cette commande !

Si les chantiers navals de St Nazaire venaient à disparaître, c'est tout le bassin d'activité nazairien qui verrait son avenir très problématique ! Déjà, il y a 2 ans, la situation précaire des chantiers navals avait permis la réalisation d'un front uni syndical très large, regroupant les 8 organisations syndicales du département (CGT-CFDT-FO-CFTC-CGC-UNSA-FSU-Solidaires), qui avait appelé à une manifestation interprofessionnelle unitaire, le 3 mars 2010, réunissant 4 000 personnes, en la présence de nombreux-ses élus-es du département, dont Jean-marc Ayrault... **Sous la pression des 3 sections syndicales des chantiers (CGT-CFDT-FO), le même front uni syndical s'est mis en place et a appelé à une manifestation interprofessionnelle, forte de 2 500 personnes, ce 23 mai.** Des délégations d'autres chantiers navals, comme Brest et Lorient, ainsi que de la CGT de la SNCM étaient présentes.

Dans le tract unitaire appelant à la manifestation, les 8 syndicats s'adressent au nouveau Président de la République et à son gouvernement :

« pour que l'Etat prenne toutes ses responsabilités et s'implique totalement pour garantir l'avenir du Chantier naval de St Nazaire, y compris en devenant l'actionnaire majoritaire ; pour le maintien de tous les emplois chez STX France 'chantier naval et filiales) et chez les sous-traitants ; pour la création d'une banque publique d'Etat pour le financement de l'industrie et de l'exportation ;

pour une véritable politique industrielle débouchant rapidement sur des commandes de navires ; pour le développement de la filière construction navale (coréalisateurs et sous-traitants) avec des règles contre le dumping social, fiscal et financier ; pour soutenir financièrement la diversification du chantier naval et la recherche et le Développement. »

FO et Solidaires, tout en saluant le front unitaire qui doit se maintenir, mettent l'accent sur la nationalisation. A la différence de FO qui brandit ce concept de manière un tantinet incantatoire, Solidaires essaie de lui donner un contenu qui répond à de réels besoins sociaux et écologiques. La re-nationalisation des Chantiers, pour Solidaires, doit s'accompagner, au minimum, d'une réelle démocratie sociale dans l'entreprise et s'articuler avec une diversification des activités, rompant avec la production des paquebots de luxe sur laquelle s'est focalisée le groupe coréen STX jusqu'à maintenant, dont « l'expropriation » a été évoquée en filigrane. Lors de la rencontre d'une délégation intersyndicale avec le sous-préfet de St Nazaire, la plate-forme revendicative commune a été largement exposée ainsi que les apports spécifiques de FO et surtout de Solidaires sur la nationalisation des Chantiers de St Nazaire qui, de part leur poids dans la filière navale, constituent un enjeu national.

Une « table ronde » se tiendra après les élections législatives ; le ministre du Redressement productif propose de rencontrer les syndicats. **Les salarié-es attendent des actes, des décisions concrètes qui garantissent la pérennité des chantiers et le maintien de la totalité des emplois, directs et induits, de la filière construction navale.**

Sans papiers : régularisation ... pas seulement des impôts !



La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 stipule : *pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.* Conformément à cet article, les travailleurs/ses sans papiers déclarent cette année encore leurs revenus à l'administration fiscale.

En déclarant leurs revenus, les travailleurs/ses sans papiers remplissent un devoir citoyen, ils et elles en acceptent les obligations et exigent en retour que leur participation active à l'économie française et à la vie sociale soit reconnue. **Les travailleurs/ses sans papiers déclarent et payent leurs impôts en France ; ils et elles doivent pouvoir y travailler et y vivre librement !**

Conscient-es de commettre un « délit de solidarité », des militants des organisations de la campagne *Non au racket sur les cotisations sociales, non à l'injustice fiscale* (Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, Droits Devant !!, SUD Travail, CSP 17...) tiennent des permanences fiscales militantes afin d'aider les sans papiers à remplir leurs obligations déclaratives. Délit pour les uns, obligations pour les autres... seule la régularisation peut mettre fin aux injustices et à l'hypocrisie ! Revenus déclarés, travailleurs/euses régularisé-es ! Ce slogan sera celui du rassemblement devant le ministère de l'Economie et du Budget qui aura lieu jeudi 31 mai, date limite pour déposer la déclaration de revenus. Une audience sera demandée au ministre.

Initial BTB : la répression antisyndicale est inacceptable

Lors de la création du syndicat SUD Initial BTB dans l'une des plus grandes entreprises de blanchisserie industrielle s'adressant aux collectivités, nous nous attendions à l'habituelle réaction patronale : contester toutes les désignations, ce que l'entreprise a fait dans tous les établissements, en faisant pression pour que les RSS abandonnent leurs mandats. Deux désignations ont été effectuées en Ile-de-France et PACA : la première a été gagnée au Tribunal d'Instance de Melun, et la deuxième annulée par le Tribunal d'Instance local, qui a cédé aux multiples mensonges et faux-arguments développés par les patrons. **Excédés qu'un syndicalisme de lutte puisse s'implanter, ils ont même demandé la dissolution du syndicat !**

Les patrons ont décidé d'aller encore plus loin, en harcelant le secrétaire du syndicat et la Représentante de la Section Syndicale. La direction du Groupe *Rentokill Initial* est prête à réduire à néant plusieurs individu-es, sur le plan moral et professionnel, pour éliminer toute contestation ! Derrière un anti-syndicalisme primaire, se cache la volonté de bâillonner les salarié-es. Cette situation est rencontrée par de nombreux militant-es syndicaux.

Nos camarades Romain et Céline, cibles d'énièmes procédures de licenciement, ont décidé marquer le coup ; un campement est installé à l'entrée du siège de l'établissement à Berre l'Etang. Pour défendre la liberté syndicale, et le droit des salarié-es à s'organiser, à *Initial* ou ailleurs, SUD ne lâche rien face aux attaques !



Douane : la mobilisation monte dans les services



Parti d'une note de service appliquant le jour de carence aux régimes des indispositions passagères, vieil acquis social douanier permettant aux personnels, sous conditions, de s'absenter du travail sans pour autant justifier d'un certificat médical, le mouvement de contestation ne cesse de se répandre dans les services de douane.

Bordeaux, Lyon, Savoie, Mulhouse, Perpignan, Roissy, Guyane, le mouvement parti de la base est multiforme (envahissement de réunions, blocages de frontières et d'autoroutes, application stricte des règlements...) et élargit peu à peu son cadre revendicatif : **retrait du jour de carence lui-même, mais également arrêt des suppressions d'effectifs, de l'abandon/externalisation des missions, contre le salaire au mérite et pour de meilleures conditions de travail**. Les personnels et leurs syndicats dont principalement Solidaires exigent du nouveau pouvoir que le changement, ce soit celui du progrès social, à commencer par le retrait de la note honnie et du jour de carence conformément au vote négatif du Sénat à l'automne dernier. Et que le service public douanier reprenne vie après tant d'années passées à le détruire ! Prochaine étape dans la construction du rapport de force, le 31 mai, avant un mois de juin que l'on espère chaud.

SWISSPORT (Roissy) : grève pour le maintien des droits !

Le 18 mai, 300 salarié-es de *SWISSPORT* manifestaient à Roissy, dans le cadre d'une grève suivie quasiment à 100%. Deux jours plus tôt, les patrons annonçaient avec le sourire que le transfert le transfert d'entreprise, le 5 juin, aurait comme conséquence de baisser les salaires, supprimer tous les acquis et accords d'entreprise et un éventuel licenciement économique à la fin du contrat. A ce tarif là, on n'a plus rien à perdre mais tout à gagner !

Avec leurs syndicats dont SUD Aérien, **les salarié-es exigent que le Code du travail soit appliqué, que les accords et les acquis soient intégralement maintenus dans la nouvelle entité**. Ils et elles réclament des garanties écrites de la part d'*Air France* et de *SWISSPORT* qu'en cas de perte de contrat, tous les salarié-es transférés soient repris par l'éventuel repreneur de l'activité.

Ce mouvement est aussi l'occasion pour le nouveau gouvernement de prouver sa volonté de changement réel : les restrictions au droit de grève, votées dans l'urgence par la Droite avant les élections, ne doivent plus s'appliquer !

Ville de Lorient (56) : vacataires en grève contre la précarité

Les animateurs/trices vacataires de la ville de Lorient ont entamé le 21 mai un mouvement de grève, soutenu-es par CGT, UNSA et SUD. La grève de plus de 80 des 92 vacataires s'est poursuivie durant la semaine. **Le fonctionnement des cantines et accueils périscolaires a été perturbé, montrant l'utilité sociale de ces salarié-es maintenu-es dans la précarité.** Les grévistes et leurs syndicats réclamaient la création de 20 postes de titulaires, la contractualisation de tous les volontaires, un plan de formation. Quelques avancées ont amené la reprise du travail en fin de semaine, mais le mouvement se poursuit toutefois dans une des écoles.

VIRGIN : la lutte pour l'emploi ne fait que commencer !

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a ordonné à la société Virgin Stores de réitérer les procédures d'information du Comité d'Entreprise sur le projet de restructuration de l'enseigne et de fermetures des magasins de Metz et de Toulouse et ce, d'une part, en fournissant une information « complète et loyale » au Comité et, d'autre part, en tenant compte des indications du juge dans les mesures envisagées pour le contenu du plan social. La justice, saisie conjointement, en mars dernier, par SUD et le CE a donc retenu nos arguments en retroquant, de manière détaillée, les arguties de la direction. Le syndicat SUD Virgin, à l'origine de cette procédure, se félicite de ce résultat. Ce désaveu magistral, pour ce qui reste de la direction suite au départ annoncé de notre PDG, doit redonner confiance aux salarié-es, en particulier celles et ceux des magasins menacés de fermeture : **Les licenciements ne sont pas inéluctables !**

Une procédure de droit d'alerte, diligentée par le Comité d'Entreprise est toujours en cours, visant notamment à mettre à jour les véritables desseins du Groupe Butler, principal actionnaire, quant à la pérennité de l'enseigne et du magasin phare des Champs Elysées. **La lutte pour l'emploi ne fait donc que commencer chez Virgin !**

FNAC Paris : la « solidarité » sert à augmenter les profits !



Ce sera une première cette année à Fnac Paris : la direction prête à sacrifier davantage de vies privées, affiche sa volonté d'ouvrir l'ensemble des magasins parisiens le samedi 14 juillet, utilisant le dernier amendement du feu gouvernement Sarkozy/Fillon sur la loi concernant la « journée de solidarité » ; il permet à l'employeur de décider unilatéralement des modalités de cette journée de travail supplémentaire.

La seule justification apportée par le directeur régional quant au choix de cette date est le chiffre d'affaires envisagé ce jour-là. Si les choses en restaient là, et en attendant que le gouvernement revienne sur cette loi synonyme de toujours plus d'exploitation, **SUD appellera à la grève !**

SNCF: les cheminot-es de l'Equipement manifestent le 7 juin

Au sein de la SNCF, les cheminot-es de l'Equipement sont chargé-es notamment de la maintenance des voies, des bâtiments, des caténaires, de la signalisation électrique. En très grande majorité, ils et elles travaillent dehors, sur les voies, de plus en plus souvent de nuit et sur des parcours qui ne cessent de s'étendre. Les « gains de productivité » recherchés par la direction SNCF ont un prix : le service de l'Equipement est le plus touché par les suicides. Depuis le début de la seule année 2011 :

- **4 cheminots de l'Equipement sont morts au travail.**
- **1 cheminot a été très gravement blessé** par électrisation, puis chute d'une hauteur de 5 mètres.
- **19 cheminots** ont été intoxiqués par des gaz dangereux sous un tunnel, suite à une défaillance du système de sécurité, sous-traité à une entreprise privée.
- Une équipe de cheminots a évité la mort de peu, après un loupé d'annonce de circulation ferroviaire ... sous la responsabilité d'une entreprise sous-traitante.

La mobilité imposée, la généralisation du travail de nuit, l'extension du travail les week-ends, le « management » agressif, les effectifs insuffisants, la révision à la baisse des règles de maintenance, ... tout cela a des conséquences graves sur les conditions de travail, sur la vie même des cheminot-es de l'Equipement.

Les fédérations CGT et SUD-Rail appellent à une journée de grève le 7 juin, avec un rassemblement national à Paris. CFDT et UNSA ont refusé de se joindre à l'action (et la CGT s'est appuyée sur leurs décisions pour refuser un préavis commun CGT/SUD-Rail !). Soutenant les luttes locales et appelant à leur coordination nationale, la fédération SUD-Rail dépose un préavis de grève motivé notamment par les revendications suivantes :

- ➔ Moratoire sur toutes les restructurations et ouverture immédiate de négociations sur l'organisation du travail, en favorisant le travail de jour et en évitant autant que possible les week-ends.
- ➔ Arrêt immédiat de la mobilité forcée.
- ➔ Embauche immédiate de cheminot-es à statut.
- ➔ Respect de la réglementation du travail, révision des règlements de sécurité dangereux.
- ➔ Arrêt de la sous-traitance, immédiatement pour les activités de sécurité

